



**HAL**  
open science

# La liaison en français : dimension structurale et aspects cognitifs de la variation

Jean-Philippe Watbled

► **To cite this version:**

Jean-Philippe Watbled. La liaison en français : dimension structurale et aspects cognitifs de la variation. Ledegen G. La variation du français dans les espaces créolophones et francophones, France, Europe et Amérique, L'Harmattan, pp.67–96, 2013. hal-00905490

**HAL Id: hal-00905490**

**<https://hal.science/hal-00905490>**

Submitted on 11 Oct 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**La liaison en français :  
dimension structurale et aspects cognitifs de la variation**

---

JEAN-PHILIPPE WATBLED

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

La question de la liaison figure parmi les grands classiques de la phonologie du français. Le traitement de ce phénomène est le passage obligé pour tout modèle théorique et peut d'autant mieux constituer une pierre d'achoppement qu'il est le lieu privilégié de la variation. En outre, l'adéquation descriptive ne suffit pas : le modèle doit être validé sur le plan cognitif, tout en permettant de rendre compte de la variation. Il doit aussi prédire quels types de liaison sont susceptibles de s'étendre ou de perdre du terrain.

La liaison implique divers paramètres : phonologiques segmentaux, prosodiques, mais aussi lexicaux, morphosyntaxiques, et même statistiques. Mon hypothèse est que les deux principaux problèmes d'ordre cognitif posés aux locuteurs par la liaison sont : (i) le manque de congruence entre les frontières morphosyntaxiques et les frontières phonologiques, dans le cadre d'un modèle dynamique de la construction de l'énoncé ; (ii) la complexité de la dépendance contextuelle des consonnes de liaison, par contraste avec les consonnes fixes<sup>1</sup>. Ces problèmes d'ordre cognitif ne peuvent que favoriser la variation et le changement.

### **Consonnes finales fixes et consonnes de liaison**

Il convient en premier lieu de distinguer les consonnes finales fixes et les consonnes de liaison. On appelle fixes les consonnes finales qui font partie de la forme phonémique du mot, quel que soit l'environnement, alors que les consonnes de liaison n'apparaissent que dans le contexte approprié, avant une initiale vocalique et, dans certains cas, semi-vocalique (comme le [w] de *oiseau* [wazo]<sup>2</sup>, par exemple). Par exemple, la consonne finale [t] est fixe dans *sept*, [sɛt], le [z] est fixe dans *seize*, [sɛz] ; en effet, on a ce [t] ou ce [z] quel que soit le contexte à droite (pause, voyelle, consonne) :

*sept* [sɛt] ; *sept amis* [sɛtami] ; *sept filles* [sɛtfij] ;

*seize* [sɛz] ; *seize amis* [sɛzami] ; *seize filles* [sɛzfi].

En revanche, les consonnes de liaison [t] et [z] ne sont pas fixes dans *petit*, *petits* ; elles n'apparaissent que si le contexte à droite est approprié :

*petit* [pœti] ; *petit ami* [pœtitami] ; *petits amis* [pœtizami] ; *petit(s) pont(s)* [pœtipɔ̃].

---

<sup>1</sup> Sur cette distinction, voir par exemple Encrevé 1988.

<sup>2</sup> J'utilise les symboles de l'API (Alphabet phonétique international). D'une manière générale, je donne des transcriptions phonétiques larges. Le signe #, le point (.) et le signe ◡ symbolisent respectivement la frontière de mot, la frontière de syllabe et l'ambisyllabité.

## Liaison et enchaînement

Pour ce qui est des relations aux frontières de mot, je distinguerai trois types de jonctures, lorsqu'on a soit une consonne finale fixe, soit une consonne de liaison, et que le mot de droite est à initiale vocalique : (i) la séparation nette, avec ou sans coup de glotte ; (ii) l'enchânement<sup>3</sup> ; (iii) la liaison. Ces trois types peuvent être illustrés par les exemples suivants :

*sept héros* [set.e.Ro] (prononcé sans enchaînement : pause brève ou coup de glotte) ;

*sept amis* [set<sub>∪</sub>a.mi] (enchânement) ;

*ses amis* [se.za.mi] (liaison).

Je postule que la structure syllabique est différente dans ces trois cas. Dans *sept héros*, sans enchaînement, le [t] final appartient exclusivement à la syllabe de gauche, [set] ; Dans *ses amis*, la consonne de liaison [z], comme nous le verrons plus loin, constitue exclusivement l'attaque de la syllabe [za] ; dans *sept amis*, structure intermédiaire, il semble logique de supposer que le [t] est ambisyllabique<sup>4</sup>, et qu'il constitue à la fois la coda de la syllabe de gauche, [set], et l'attaque de la syllabe de droite, [ta].

On observe que la consonne de liaison fonctionne en fait comme une consonne initiale de mot pour ce qui est de la syllabation. De ce point de vue, il n'y a pas de différence entre *petit ami* et *petit tamis* : [pœ.ti.ta.mi].

Pour ce qui est de l'enchânement, il semble dangereux de le définir en faisant uniquement appel à l'ambisyllabité, et ce pour deux raisons. La première est qu'elle ne saurait satisfaire les phonologues opposés à cette notion ; la seconde est structurale. En effet, imaginons un instant que la structure syllabique de *sept amis* soit effectivement la suivante, avec un [t] appartenant intégralement à la syllabe de droite, conformément à ce que postulent ceux qui rejettent la possibilité même d'ambisyllabité : *sept amis* [sɛ.ta.mi]. Même dans ce cas de figure, nous aurions encore affaire à un enchaînement. Ce phénomène doit donc être défini comme suit :

*Il y a enchaînement lorsqu'une consonne finale de mot (au niveau lexical) fait partie de l'attaque de la syllabe initiale du mot suivant en discours.*

Cette définition couvre tout enchaînement, avec ou sans ambisyllabité, que la consonne impliquée soit exclusivement ou non dans l'attaque de la syllabe du mot de droite.

Comme il est impossible d'exclure a priori l'une ou l'autre forme d'enchânement, avec ou sans ambisyllabité, je propose de distinguer les deux formes, en appelant l'une *enchânement partiel* (ambisyllabité), comme dans [set<sub>∪</sub>a.mi], et l'autre *enchânement total* (sans ambisyllabité), comme dans [sɛ.ta.mi]. On observe d'ores et déjà que l'enchânement total donne un résultat analogue à la liaison du point de vue des coupes syllabiques :

*seize amis* [sɛ.za.mi] (= enchaînement total) ; *ses amis* [se.za.mi] (= liaison).

<sup>3</sup> Sur cette notion, voir par exemple Léon 1992, chapitre 12.

<sup>4</sup> Sur la notion d'ambisyllabité, voir par exemple Durand 1990 : 217-219, 281-282.

Ces deux séquences ne se distinguent que par le timbre de la voyelle du mot de gauche. L'hypothèse que je préfère, sans pouvoir en donner de preuve catégorique, est celle de l'enchaînement avec ambisyllabité, autrement dit l'enchaînement partiel, c'est-à-dire la structure suivante : *seize amis* [sez<sub>∪</sub>a.mi]. Mais en l'absence d'argument fort en faveur de l'un ou l'autre type d'enchaînement, l'idéal serait de pouvoir proposer un cadre explicatif couvrant tous les cas de figure, et donnant satisfaction aussi bien aux partisans de l'ambisyllabité qu'à ses adversaires.

### **Le conditionnement de la liaison**

Le conditionnement de la liaison est assez complexe dans la mesure où il implique divers facteurs. Différentes conditions doivent être satisfaites pour que la liaison ait lieu : conditions segmentales, suprasegmentales, lexicales et syntaxiques. Pour les liaisons variables, d'autres paramètres peuvent s'ajouter, tels que les facteurs stylistiques et statistiques (fréquence des mots).

Examinons d'abord les conditions segmentales. Elles concernent prioritairement le mot de droite. En effet, la liaison n'est possible que si celui-ci est à initiale vocalique, un sous-ensemble de mots à initiale semi-vocalique acceptant aussi la liaison (voir plus haut). L'initiale vocalique ne pose pas de problème, et ce contexte est idéal. Toutefois, la liaison n'a pas lieu avant les mots dits à H aspiré<sup>5</sup> :

*son ami* [sõnami] (liaison) ;

*son héros* [sõeRo] (pas de liaison).

Le nom *héros* est à initiale vocalique, mais bloque la liaison. Il existe diverses solutions plus ou moins « abstraites » à ce problème : phonème /h/ ou tout autre segment « fantôme », attaque vide, trait +H bloquant la liaison. C'est cette dernière solution, la moins « abstraite », qui sera préférée ici.

En dehors des mots à H aspiré, la liaison ne devrait en théorie être que favorisée par une initiale vocalique du mot de droite. Les mots de gauche ne présentent pas de conditions aussi contraignantes que ceux de droite. En effet, les mots de gauche permettant la liaison sont aussi bien à finale vocalique en position prépausale, comme *petit(s)* [pœti], qu'à finale consonantique, comme *petite(s)* [pœtit] :

*petit ami* [pœtitami] ; *petits ami* [pœtizami] ; *petites ami* [pœtitzami].

Notons aussi que pour ce qui est des propriétés flexionnelles, seule la consonne [z] peut, dans certains cas (sans doute majoritaires), être considérée comme un marqueur grammatical, signalant en l'occurrence la propriété [+pluriel].

### **Liaison, frontières et timbres vocaliques**

Comme je vais essayer de le démontrer, on a toutes les raisons de postuler que les consonnes de liaison sont précédées et suivies d'une frontière de mot (#)<sup>6</sup> :

*petit ami* [pœti##ami].

<sup>5</sup> Les travaux portant sur ce phénomène et les descriptions des processus sont innombrables et il est impossible de leur rendre justice. Je citerai simplement Tranel 1981, chapitre IX.

<sup>6</sup> Cette analyse est très proche de celle de Tranel *op. cit.*, dont elle s'inspire largement. Voir aussi Côté 2005.

La frontière placée à gauche de la consonne de liaison fait toute la différence entre liaison et enchaînement. On a ainsi liaison en (1), mais enchaînement en (2) :

(1) *ses amis* [se#z#ami] ;

(2) *seize amis* [sez#ami].

Le bien-fondé de l'analyse défendue ici est facile à mettre en évidence, notamment pour la frontière qui se trouve à gauche de la consonne de liaison. On peut avoir recours à deux arguments : les voyelles nasales et les voyelles d'aperture moyenne.

Si l'on examine toutes les prononciations isolées, on observe qu'en français, il n'est pas possible d'avoir un mot se terminant par une consonne nasale précédée d'une voyelle elle-même nasale<sup>7</sup>. Il s'agit là d'une contrainte phonotactique<sup>8</sup>. Or dans les contextes de liaison, on peut avoir de telles séquences voyelle nasale + consonne nasale : *mon ami* [mõnami]. Ce fait autorise à postuler que la consonne de liaison est encadrée de frontières de mot : *mon ami* [mõ#n#ami]. La frontière de gauche est justifiée par la contrainte phonotactique sur les nasales. Quant à la frontière de droite, elle est justifiée par le caractère contre-intuitif d'un mot ?/nami/, étant donné que cela entraînerait l'existence de plusieurs variantes pour chaque mot à initiale vocalique susceptible d'être impliqué dans les liaisons ; ainsi, pour *ami*, nous aurions /ami/, ?/nami/ (*un ami, mon ami*), ?/tami/ (*petit ami, grand ami*), ?/zami/ (*les amis*), ?/Rami/ (*premier ami*)... Cela n'est guère plausible pour la majorité des variétés de français<sup>9</sup>. Il résulte de cet ensemble de constatations que la consonne de liaison se trouve dans l'environnement suivant : # — #.

Le second argument s'appuie sur la distribution des voyelles d'aperture moyenne. Le français standard en possède six :

- trois voyelles mi-fermées, comme dans *thé, peu, sot* ;

- trois voyelles mi-ouvertes, comme dans *sept, seul, sotte*.

Il convient de distinguer les syllabes libres et les syllabes couvertes. En syllabe libre, on a une opposition mi-fermée ~ mi-ouverte pour ce qui est des (antérieures) non arrondies : *thé* (mi-fermée) ~ *taie* (mi-ouverte). En syllabe couverte, on a une opposition entre les mi-fermées et les mi-ouvertes, pour ce qui est des arrondies : *jeûne* (mi-fermée) ~ *jeune* (mi-ouverte)<sup>10</sup> ; *paume, rauque* (mi-fermée) ~ *pomme, roc* (mi-ouverte).

Dans cette variété, il existe ce que l'on appelle traditionnellement une loi de position, qui est en fait une contrainte phonotactique régissant la distribution de ces timbres<sup>11</sup>. Pour la simplicité de l'exposé, je ne prendrai ici en considération que la partie de la loi de position qui concerne les voyelles

<sup>7</sup> Dans le cas de /n/, il n'y a aucune exception, et dans le cas de /m/, les deux seules exceptions sont les formes de prétérit *vîmes* et *tîmes*, normalement absentes du français oral courant. Notons au passage que de ces deux nasales, seul /n/ peut de toutes façons être une consonne de liaison.

<sup>8</sup> On appelle contrainte phonotactique toute règle régissant les combinaisons de phonèmes dans le mot.

<sup>9</sup> Voir toutefois Morin 2003, qui propose une analyse dans laquelle les consonnes de liaison sont directement initiales de mot.

<sup>10</sup> En français standard, le schwa final des clitiques monosyllabiques est en fait un [œ] en syllabe libre (exemple : *que* [kœ]).

<sup>11</sup> Sur la distribution des voyelles moyennes, voir (entre autres) Tranel 1987 : 51-58.

antérieures non arrondies. Ainsi, dans la prononciation isolée des mots, l'opposition /e/ ~ /ɛ/ est neutralisée au profit de /ɛ/ en syllabe couverte : *sept* [sɛt], contexte dans lequel [e] est interdit.

Avant de poursuivre, il me paraît utile de préciser un point concernant la nature de l'environnement qui doit être stipulé dans la formulation de la loi de position. Je postule que le plus simple et le plus naturel est de faire référence uniquement aux frontières de syllabe, sans invoquer les frontières de mot ou, plus généralement, de faire référence uniquement à la structure prosodique (syllabes, pieds). Ainsi, je propose de considérer que l'opposition /e/ ~ /ɛ/ est neutralisée au profit de /ɛ/ lorsque la voyelle impliquée est suivie d'une ou plusieurs consonnes homosyllabiques, et donc dépendantes de cette voyelle. Commençons par examiner le bien-fondé de l'analyse dans un cadre qui admet l'enchaînement partiel (= avec ambisyllabité) en observant les exemples suivants :

*seize* [sɛz] ; *ses* [sɛ] ; *seize amis* [sɛz<sub>∪</sub>a.mi] ; *ses amis* [sɛ.za.mi].

Dans ces exemples, la loi de position est systématiquement respectée, même dans *seize amis*, puisque le [z], étant ambisyllabique, ferme la syllabe [sɛz].

Voyons à présent ce qu'il en est en cas d'enchaînement total pour *seize amis* : [sɛ.za.mi]. On pourrait certes arguer que la loi de position est toujours respectée, mais cette fois pour une autre raison, qui serait que [ɛ] est licite en syllabe libre. Le problème est que cela signifierait qu'on a neutralisation de l'opposition /e/ ~ /ɛ/ dans *seize*, dans *seize amis* avec enchaînement partiel, mais pas dans la même suite avec enchaînement total, puisque cette fois la syllabe de gauche est libre. Cette analyse n'est pas plausible : il y a neutralisation aussi bien en cas d'enchaînement total que d'enchaînement partiel, ou qu'en contexte prépausal ou préconsonantique. La seule solution est de poser une contrainte de blocage sur l'ordre d'application de la loi de position :

*La loi de position s'applique librement sauf après l'enchaînement total.*

Cette contrainte est motivée sur le plan cognitif. Elle a pour fonction de préserver l'intégrité phonétique du mot, même lorsque l'un de ses phonèmes échappe à sa « sphère ». En effet, avec l'enchaînement total, la consonne enchaînée passe exclusivement à l'attaque de la syllabe initiale du mot suivant, quittant ainsi au niveau prosodique le mot auquel elle appartient sur le plan morphologique. La forme phonique des mots est ainsi préservée, qu'il y ait ou non enchaînement total, ainsi que les principes régissant cette forme. On peut proposer d'appeler cela le *principe d'intégrité*. Sans ce principe, il faudrait formuler la loi de position en faisant référence non seulement à la structure syllabique, mais aussi aux frontières de mot, ce qui n'est guère plausible.

La loi de position nous permet d'éclairer certains points en relation avec la liaison. En effet, un [e] suivi d'une consonne de liaison nous donne la confirmation que celle-ci est séparée de ce [e] par une frontière de mot (#)<sup>12</sup> : *les amis* [le#z#ami] ; *ses amis* [sɛ#z#ami]. On pourra ainsi opposer *ses amis* à *seize amis* (voir plus haut) : *ses amis* [sɛ#z#ami] ; *seize amis* [sɛz#ami]. Le degré d'aperture des voyelles est donc révélateur de la place des frontières de mots.

<sup>12</sup> Voir Tranel 1981.

Si le [z] de liaison dans *ses amis* était final de mot, non séparé de la voyelle moyenne qui précède par une frontière de mot, la loi de position imposerait le timbre [ɛ], ce qui n'est pas le cas. En effet, si aucune frontière de mot ne précédait la consonne de liaison, la structure syllabique serait la même pour les deux séquences à chaque stade, ce qui imposerait la neutralisation (loi de position) en liaison aussi, et celle-ci ne se distinguerait en rien de l'enchaînement. Pour que les conditions structurales de la neutralisation de l'opposition /e/ ~ /ɛ/ soient satisfaites, il convient qu'il y ait un stade où la consonne impliquée comme contexte conditionnant cette neutralisation soit finale de syllabe, ce qui suppose qu'elle soit finale de mot, donc non précédée d'une frontière de mot (#). On peut poser le principe explicatif suivant :

*Il existe nécessairement un stade de la construction de l'énoncé où une consonne finale de mot (i.e. suivie mais non précédée de #) est dans la coda de la syllabe finale du mot.*

Ce principe garantit l'intégrité du mot, même en cas d'enchaînement total. Ce stade est en effet celui qui garantit que la loi de position a le pouvoir d'affecter les voyelles moyennes de la syllabe finale des mots. Si ce qui vient d'être énoncé est correct, cela implique qu'il existe des principes d'interaction entre règles phonologiques, et que les représentations et les principes autres que l'interaction entre règles ne suffisent pas : par conséquent, l'abandon de la notion d'interaction entre règles compromet l'adéquation descriptive ou explicative du modèle.

Par ailleurs, les frontières de mot n'ont certes pas d'impact direct sur les timbres vocaliques (loi de position), mais il est clair qu'elles ont un impact indirect, en conditionnant le placement de frontières de syllabe là où elles se trouvent : il existe un stade où les frontières de mot coïncident avec des frontières de syllabe. Les seules exceptions partielles à ce principe sont les consonnes de liaison. En effet, elles sont à la fois précédées et suivies d'une frontière de mot : *ses amis* [se#z#ami].

Si chaque frontière de mot entraînait une frontière de syllabe dans la même position, on aurait \*[se.z.a.mi]. Il faut donc ajouter le principe additionnel selon lequel la frontière de mot placée à droite d'une consonne de liaison ne donne aucune frontière de syllabe, pour des raisons évidentes : nous aurions une syllabe sans noyau, et en outre, tous les principes d'optimalité seraient transgressés, sans parler de la question de la prononçabilité. Cette clause est importante, car elle entraîne une homologie prosodique entre, par exemple, *petit ami* et *petit tamis*, alors que la structure morphologique est différente<sup>13</sup> :

*petit ami* [pœti#t#ami] ⇒ [pœ.ti.ta.mi] ;

*petit tamis* [pœti#tami] ⇒ [pœ.ti.ta.mi].

En revanche, pour *petite amie* au féminin, il existe au moins un stade où il n'y a pas homologie prosodique avec *petit ami* et *petit tamis* :

*petite amie* [pœtit#ami] ⇒ [pœ.tit.a.mi.] ⇒ [pœ.tit<sub>∪</sub>a.mi] (⇒ [pœ.ti.ta.mi.])

<sup>13</sup> Il n'est pas exclu que la différence morphologique entraîne une légère différence de réalisation du [t]. Sur cette question, voir par exemple Delattre 1940 et Zwanenburg, Ouweneel, Levelt 1977.

Dans cette suite, on voit qu'il y a d'abord un stade avec un [t] final de syllabe, puis soit enchaînement partiel, soit enchaînement total.

### **Systeme vocalique minimal**

Les observations qui ont été faites plus haut à propos de la loi de position sont confirmées par les variétés de français qui ne connaissent pas l'opposition entre les voyelles mi-fermées et les voyelles mi-ouvertes. Dans ces variétés, dont le système vocalique peut être qualifié de minimal<sup>14</sup>, les timbres [e] et [ɛ], par exemple, sont en distribution complémentaire : la voyelle mi-fermée [e] apparaît en syllabe libre, tandis que la mi-ouverte [ɛ] est nécessairement suivie d'une ou plusieurs consonnes homosyllabiques, dépendantes de ce noyau, et ne peut apparaître en syllabe libre. Je propose d'appeler cela la loi de position généralisée. Exemples en prononciation isolée : *thé* [te] ; *sept* [sɛt].

En français standard, la prononciation prépausale de *très* a une voyelle mi-ouverte [ɛ] ; en liaison, ce timbre [ɛ] ne peut donc rien prouver quant à la place des frontières de mot : *très amis* [tʁɛzami]. Cette séquence comporte les mêmes phonèmes que la suivante : *treize amis* [tʁɛzami]. La démonstration effectuée plus haut laisse supposer cependant qu'on a une structuration différente pour ce qui est des frontières de mot (#) :

*très amis* [tʁɛ#z#ami] ~ *treize amis* [tʁɛz#ami].

Cette hypothèse est confirmée par les données du français avec système vocalique minimal :

*très amis* [tʁɛ#z#ami] ; *treize amis* [tʁɛz#ami].

Dans ce type de variété, l'adverbe a une prononciation prépausale avec une mi-fermée [e], qui est conservée en liaison, ce qui révèle la présence d'une frontière de mot (#) avant la consonne de liaison. Quant au [ɛ] de *treize*, il s'explique par la consonne finale fixe [z], évidemment non précédée d'une frontière de mot (#). Ces données non standard (système minimal) ne font que confirmer le bien-fondé de l'analyse déjà présentée plus haut en français standard.

### **Traitement théorique de la liaison**

Le fait que la consonne de liaison soit précédée d'une frontière de mot (#) m'amène à postuler qu'elle ne fait pas partie du mot de gauche. Nous avons vu aussi plus haut qu'il n'est pas plausible qu'elle fasse partie du mot de droite. En fait, qu'elle soit encadrée par des frontières de mot (#) entraîne qu'elle ne fait partie d'aucun des deux mots. Toutefois, sur le plan syllabique, la consonne de liaison est clairement attachée à droite.

À ce stade, la question qui se pose est celle de la manière dont la consonne de liaison trouve sa place dans le discours : fait-elle partie de la représentation sous-jacente du mot de gauche ? du mot de

---

<sup>14</sup> On trouve ce système minimal aussi bien dans le nord de la France que dans le midi, même s'il s'agit par ailleurs de variétés très opposées. Il caractérise aussi, par exemple, le français de la Réunion.



droite ? d'aucun des deux ? est-elle sous-jacente, puis effacée en cas de non-liaison<sup>15</sup> ? est-elle absente des représentations sous-jacentes, puis insérée dans les contextes où elle est requise<sup>16</sup> ? comment ? à partir de quelles informations ? est-ce une consonne flottante<sup>17</sup> ?

L'hypothèse retenue ici est celle d'une consonne qui ne fait partie de la représentation sous-jacente d'aucun mot (ni celui de gauche, ni celui de droite), qui est attachée à droite en discours, mais qui est en quelque sorte programmée par le mot de gauche. Dans ce cadre, la nature de la consonne de liaison dépend davantage du mot de gauche, auquel elle n'est pas attachée, que du mot de droite, auquel elle l'est. Une telle situation est très complexe sur le plan cognitif.

Prenons l'exemple de *petit*. On aura la représentation sous-jacente /pœti/, avec un trait de liaison +T, signifiant que la consonne /t/, qui ne fait pas partie de la représentation de *petit*, pourra être insérée en cas de besoin en position initiale de la syllabe du mot de droite. Ajoutons que dans le modèle présenté ici, la consonne de liaison n'a à aucun moment le statut de consonne flottante. Ce point est important, car l'hypothèse des consonnes flottantes (voir note 17), surtout au niveau lexical, ne résout pas davantage le problème des erreurs déclenchées par le phénomène de liaison que les anciennes théories dans lesquelles les consonnes de liaison étaient traitées comme des consonnes finales de mot que l'on effaçait avant consonne.

Les traits de liaison possibles sont +T (*petit*), +Z (*très*), +N (*mon*), et plus rarement +R (*premier, dernier*), plus rarement encore +P (*trop, beaucoup*), et marginalement le trait +K (*long*), qui a sans doute en fait disparu pour l'énorme majorité des locuteurs, mais on ne peut écarter un trait marginal +G se substituant à lui (exemple : *long ennui*).

Le trait +Z est actif le plus souvent (mais non exclusivement) lorsque le mot concerné a la valeur +pluriel, et que les diverses conditions, principalement phonologiques, sont satisfaites : *petits amis* [pœti#z#ami].

### Principes de segmentation

Le français est une langue qui a faiblement recours aux indices démarcatifs signalant les frontières de mot et facilitant la segmentation du discours. La différence est ténue entre l'enchaînement partiel et l'enchaînement total, qui ne se différencie pas de la liaison du point de vue syllabique. Toutefois, la confrontation des séquences dans des contextes différents, ainsi que des facteurs très subtils, tels que le timbre des voyelles, l'énergie articulatoire pour les consonnes, l'accentuation, permettent de discriminer des séquences par ailleurs très proches sur le plan prosodique (cf. *saison réussie, seize ont réussi*, par exemple). Mais le point le plus problématique est que pratiquement rien ne différencie les suites telles que *petit ami* et *petit tamis* sur le plan prosodique. Autrement dit, une consonne de liaison

<sup>15</sup> L'analyse la plus classique dans un cadre générativiste postulant que les consonnes de liaison sont sous-jacentes puis effacées est celle de Schane 1968. Voir aussi Dell 1985 : 41-42.

<sup>16</sup> Voir Klausenburger 1978, Tranel 1981.

<sup>17</sup> Pour l'analyse des consonnes de liaison comme consonnes flottantes, voir par exemple Clements & Keyser 1983, Durand 1986, Encrevé 1988, Tranel 1995, Davis 2000.

se comporte exactement comme une consonne initiale de mot, sans l'être pour autant du point de vue morpholexical. Pour comprendre la fragilité d'un système avec liaison comme le français, on peut poser le principe de segmentation suivant, qui est prédominant mais dont l'application connaît des exceptions, qui sont les cas de liaison :

*Si une consonne C est un constituant d'une syllabe S elle-même constituant d'un mot M, et que l'appartenance de C à S n'est pas le résultat d'un enchaînement, alors la consonne C est aussi un constituant du mot M au niveau lexical.*

Ce principe peut entrer en conflit avec d'autres nécessités, telles que la tendance à éviter des hiatus, le recours à la liaison en /z/ comme marqueur de pluriel, etc. Il n'en reste pas moins vrai que les consonnes de liaison transgressent ce principe de segmentation, dans la mesure où elles constituent l'attaque de la première syllabe d'un mot sans faire partie de ce mot au niveau morpholexical.

Cette transgression ne peut pas constituer une solution stable, et la liaison sera un domaine « fragile » où régnera nécessairement la variation. Si la consonne de liaison se maintient, la recherche de congruence ne peut se faire que dans un sens favorisant son attachement au mot de droite, puisqu'elle est initiale de syllabe ; il s'agira donc de généraliser cet attachement à droite. Cette intégration fait alors de la consonne de liaison une véritable initiale de mot, avec deux degrés possibles : ou bien la consonne acquiert le statut de préfixe (intégration faible), ou bien toute frontière interne entre elle et le mot de droite est supprimée (intégration forte). L'autre manière d'atteindre la congruence est bien entendu la suppression ou la non application de la liaison.

### **Tendances récentes observées**

La liaison pose des problèmes aux francophones. Je me contenterai ici de relever certaines tendances récentes, qui ont pu d'ailleurs déjà se manifester auparavant, mais qui prennent de l'ampleur, notamment dans le langage de l'audiovisuel.

L'apparition du mot *euro*, pour la monnaie européenne, entraîne de toute évidence une gêne et des difficultés révélatrices. Ce vocable est relativement bref (deux syllabes), à initiale vocalique, et nécessairement d'une grande fréquence. Dans le même temps, de nombreux locuteurs éprouvent sans doute le besoin de le « protéger ». La « protection » dont il est ici question implique l'absence de liaison. Toutefois, le recours minimal à la liaison ne signifie pas ici absence totale de liaison. Ce mot entraîne différentes variations, mais l'usage le plus répandu semble bien donner ceci :

*l'euro*, avec élision ; *un euro*, avec liaison en [n] ; *les euros, des euros*, avec liaison en [z] ; *deux euros, trois euros, vingt euros, cent euros, deux cents euros*, sans liaison ; *six euros* [sisøRo], *sept euros* [setøRo], *dix euros* [disøRo].

Dans les trois derniers cas, et notamment avec *sept euros*, on a enchaînement entre le numéral et *euro*.

Avant de poursuivre, il convient de rappeler le comportement standard des numéraux *six, huit, dix*. Ces termes ont trois formes :

- une forme pleine, non tronquée, notamment en position prépausale, avec [s] final pour *six* et *dix* et [t] final pour *huit* : *ils sont six* [ilsøsis] ;
- une forme tronquée, avant consonne dans le même groupe, ou avant H aspiré : *six canards* [sikanaR] ; *six héros* [sieRo] ; *dix héros* [dieRo] ;
- la forme tronquée suivie d'une consonne de liaison ([z] pour *six* et *dix*, [t] pour *huit*) : *six amis* [sizami].

Ce que l'on observe avec *euro* est intéressant à divers égards. Dans les idiolectes décrits ici, on constate tout d'abord qu'il n'est plus possible de traiter le blocage de l'élision et celui de la liaison de manière unifiée. En effet, dans les suites *l'euro*, *un euro*, *les euros*, *des euros*, le nom fonctionne comme un mot normal à initiale vocalique, acceptant élision et liaison, alors que dans *deux euros*, *trois euros*, *vingt euros*, *cent euros*, *deux cents euros*, le même terme refuse la liaison, mais surtout avant un numéral. Dans ces conditions, il est hors de question d'attribuer à *euro* un trait quelconque (du type +H : voir plus haut) bloquant élision et liaison, ni même un trait bloquant seulement la liaison, puisque dans l'usage décrit ici, il l'accepte après *un* ou *des*, *les*, mais la refuse après les numéraux autres que *un*, autrement dit les numéraux marqués [+pluriel]. Il y a plus grave : lorsqu'un terme refuse la liaison, sur le modèle des mots à H aspiré, cela implique la forme tronquée pour les numéraux *six*, *huit*, *dix*, comme dans *six héros* [sieRo] (voir plus haut). Or on trouve avant *euros* les formes non tronquées de *six*, *huit*, *dix*, avec la consonne finale [s] ou [t] : *six euros* [sisøRo], *dix euros* [disøRo]. La seule solution est de postuler que *euro*, pour le parler examiné ici, exige la forme prépausale des numéraux [+pluriel]. Cette particularité en fait un mot distinct des mots à H aspiré.

En tout cas, il est clair que le caractère non unitaire des termes bloquant d'une manière ou d'une autre la liaison ne milite guère en faveur de solutions telles que le phonème « fantôme », ou une quelconque solution « représentationnelle », que ce soit dans un cadre de phonologie classique ou de phonologie moderne.

Pour en revenir au comportement des locuteurs avec le mot *euro*, on constate qu'ils peuvent se scinder en deux catégories : (i) les moins nombreux, qui traitent *euro* comme tout nom à initiale vocalique, et (ii) les plus nombreux, qui ont le comportement décrit plus haut<sup>18</sup>.

La seconde variété, nettement majoritaire, présente plusieurs points originaux :

- la liaison après *un*, *les*, mais pas dans les autres cas ;
- l'élision (*l'euro*) qui se maintient ;
- la forme prépausale de *six*, *huit*, *dix*, avant *euro*.

Cette originalité ressort bien si l'on compare ce traitement avec celui d'un mot à H aspiré comme *héros*, qui bloque toute liaison, ainsi que l'élision, et qui exige la forme tronquée des numéraux *six*, *huit*, *dix*.

---

<sup>18</sup> Il faut préciser qu'il existe une forte variation, et qu'il n'est question ici que d'un usage qui semble majoritaire. Cela n'exclut en rien l'existence d'autres variétés que celles qui sont décrites ici.

Ce vocable *euro* semble pour le moment isolé, mais il pourrait bien en fait représenter une tendance du français contemporain, qui consisterait à généraliser le plus possible l'emploi des formes prépausales, qui sont en quelque sorte emblématiques. Ce qu'on appelle *lemme*, ou forme de citation, jouerait donc un rôle crucial dans l'évolution. Le lemme<sup>19</sup> correspond à la prononciation isolée des lexèmes, donc à la variante prépausale. Cela joue en défaveur de la liaison, car celle-ci n'apparaît qu'en contexte de discours suivi.

Cette tendance s'oppose à une autre, qui consiste au contraire à généraliser certaines liaisons de pluriel, notamment après les numéraux *cinq*, *sept*, *vingt*, *cent* : *sept amis* [setzami], par exemple<sup>20</sup>. On a donc affaire à deux tendances contradictoires. La meilleure approche du problème est sans doute la méthode dialectique, consistant à reconnaître l'existence de tendances opposées, rendant le système profondément instable.

Il est légitime de supposer que la liaison entraîne une forte insécurité linguistique. Prenons l'exemple typique à cet égard de *vingt* et *cent*. Un item comme *cent* a le trait de liaison +T en français standard, tout en ayant le trait inhérent +pluriel, mais aussi -Z. Il est évident que cette dernière combinaison est fortement marquée, étant inattendue et peu naturelle, dans la mesure où le seul marqueur régulier du pluriel en français est précisément le [z] de liaison. La situation naturelle est évidemment la combinaison +pluriel, +Z. Le problème est que cette combinaison peut être la cause de liaisons « fautives » au sens des puristes. En outre, en français standard, le numéral *cent* a le comportement attendu lorsqu'il est lui-même pluralisé, dans *deux cents*, *trois cents*, etc., formes composées pour lesquelles on a la combinaison naturelle +pluriel, +Z.

À ce stade de notre étude, il est important de faire quelques remarques sur le trait [+pluriel]. Dans un syntagme nominal, la valeur de ce trait concerne au premier chef le syntagme et la tête de ce syntagme, sachant que le nom lui-même, en dehors de quelques cas irréguliers comme *cheval*, *chevaux*, ne porte pas lui-même l'indice de pluriel. Les règles d'accord peuvent copier la valeur du trait [+pluriel] à certains déterminants : *le chat*, *les chats*, et un sous-ensemble de ces déterminants vont avoir la capacité de signaler le pluriel. Toutefois, le seul marqueur propre du trait [+pluriel] est la consonne de liaison [z], comme dans *les amis*, [lezami]. Par ailleurs, certains quantificateurs, et notamment les numéraux autres que *zéro* et *un*, ont un trait inhérent [+pluriel]. Le problème est que seul un sous-ensemble de ces numéraux a aussi le trait +Z, qui programme l'insertion du /z/ de liaison dans les contextes appropriés. Deux des numéraux qui ont le trait -Z, tout en ayant aussi la valeur inhérente +pluriel, se voient attribuer le trait +Z s'ils sont eux-mêmes précédés d'un numéral marqué +pluriel : il s'agit de *vingt* et *cent*. On imagine que la confusion est aisée sur le plan cognitif, et le trait +Z de *cents* dans *deux cents*, *trois cents*, etc., peut facilement être compris comme étant lié non pas à la présence d'un numéral +pluriel à gauche de *cents*, mais tout simplement au trait +pluriel de *cent* lui-même, indépendamment du contexte. Dans ce cas, le trait +Z, étant senti comme déclenché par

<sup>19</sup> Voir Neveu 2004 : 176.

<sup>20</sup> Ces extensions de la liaison s'expliquent par la forte association entre le trait [+pluriel] et le trait +Z.

[+pluriel], sera généralisé à *cent*, qu'il soit ou non précédé d'un autre numéral. La conséquence est la généralisation du [z] de pluriel dans, par exemple, aussi bien *deux cents* [z] *amis*, que *cent* [z] *amis*, prononcés tous deux avec un [z] de liaison.

Cette généralisation entraîne une faute en référence à la norme standard<sup>21</sup>, et par conséquent d'éventuelles corrections. À cela s'ajoute la question graphique, dont on ne peut nier ici l'importance. En effet, la maîtrise des règles de liaison avec les numéraux, et notamment avec *vingt* et *cent*, suppose en principe une connaissance des règles d'orthographe, surtout dans le cas où le locuteur a intériorisé la règle naturelle suivante : [+pluriel] ⇒ +Z.

Pour savoir si cette règle s'applique ou non, le locuteur en situation d'insécurité risque de faire appel à ses connaissances orthographiques. Le principe serait le suivant :

*Si le numéral se termine à l'écrit par la lettre < t >, je lui attribue le trait de liaison +T, et s'il se termine par < s >, je lui attribue le trait de liaison +Z.*

Or sur ce point orthographique aussi, l'insécurité a pu s'installer. Une règle dit en effet que *cent* s'écrit *cent*, sans < s >, quand il n'est pas précédé d'un autre numéral [+pluriel], et qu'il s'écrit *cents*, avec < s >, lorsqu'il est précédé d'un tel numéral, comme dans *deux cents*, *trois cents*, etc., mais avec une restriction : ce < s > n'apparaît pas quand *cent* n'est pas le dernier item du numéral composé, comme dans *deux cent quatre*, par exemple. On notera que l'absence du < s > dans ces contextes n'a aucune incidence sur la liaison, puisque celle-ci est de toutes façons exclue à droite de *cent* dans de tels cas : *deux cent onze* (liaison interdite). Le problème est que cette règle orthographique est souvent mal comprise, et réinterprétée comme suit :

*Ne pas ajouter de < s > à cent quand ce numéral est suivi de « quelque chose » dans le même groupe.*

Cette interprétation erronée fait écrire non seulement *deux cent quatre*, sans < s > à *cent*, mais aussi *deux \*cent personnes*, sans < s > également à *cent*. Dans ces conditions, notre sujet égaré écrira aussi *deux cent enfants*, et se fiant à cette graphie erronée, il prononcera cette suite sans liaison. Cette règle orthographique va finalement de pair avec le trait [-liaison] pour *cent* précédé d'un autre numéral et suivi de quelque mot que ce soit, ce qui entraîne aussi les traits -T, -Z. Une telle situation d'insécurité, à la fois orthographique, phonologique et grammaticale, ne peut évidemment que favoriser le recul de la liaison, et la généralisation du trait [-liaison] à toute occurrence de *cent*, par exemple, qu'il soit ou non précédé d'un autre numéral, et quel que soit le contexte à droite. On peut ainsi expliquer l'augmentation du nombre de locuteurs ne pratiquant pas la liaison entre (au moins) certains numéraux et un nom : *cent agences*, *cent habitants* sans [t] de liaison, *deux cents agences*, *deux cents habitants* sans [z] de liaison. On peut rendre compte de ce comportement par le principe suivant :

---

<sup>21</sup> Voir Ledegen 2000.

*Insérer un [z] de liaison là où je n'ai aucun doute (deux, trois, six, dix), ne pas faire la liaison là où j'ai un doute (vingt, quatre-vingts, cent, deux cents, etc.).*

L'insécurité est moindre pour les numéraux qui exigent toujours un [z] de liaison. Elle est en revanche forte pour ceux qui fonctionnent différemment, notamment *vingt* et *cent*.

Dans l'observation des tendances récentes, il est particulièrement important de distinguer soigneusement les liaisons de pluriel et les autres. Il est important également de distinguer la question des numéraux de celle des autres contextes dans lesquels la liaison de pluriel a lieu. Par ailleurs, les facteurs favorisant une liaison « fautive » sont multiples et il convient de les analyser. Dans les limites de ce travail, je me contenterai de donner simplement quelques exemples.

Une liaison fautive peut être due à la recatégorisation d'une unité, et/ou à une extension analogique. Exemples : *des super amis* [desypɛRzami] ; *des ex-associés* /dezɛkszasosje]. Dans ces deux cas, l'hypothèse la plus simple consiste à considérer que *super* et *ex* sont recatégorisés comme adjectifs, et il est donc normal que la liaison de pluriel ait lieu : comme tout adjectif, *super* et *ex* se voient attribuer le trait +Z. Même *ex-*, qui est habituellement classé comme préfixe, est de toute évidence séparé de l'unité qui le suit par une frontière de mot. On notera au passage que la motivation est essentiellement grammaticale, puisque les deux unités impliquées (*super*, *ex-*) se terminent par une consonne, et même par deux ([ks]) dans le cas de *ex-*. Ce n'est donc pas le désir d'éviter un hiatus qui doit être ici invoqué. Bien au contraire, la liaison rend la prononciation encore plus difficile, en alourdissant le groupe consonantique, ce qui peut entraîner l'insertion d'un schwa entre le [s] de [eks] et le [z] de liaison.

Les liaisons « fautives » peuvent aussi être dues à l'ignorance du statut de mot à H aspiré. Ce genre de « fautes » a toujours existé, mais on observe l'augmentation de sa fréquence dans le discours des médias, avec certaines unités, telles que *harceler* ou *hurler* : *ils harcèlent les filles* [i(l)zaRsellefij]. Pour une suite telle que *ils hurlent*, il existe a priori plusieurs possibilités, sachant que le [l] de *ils* peut s'effacer avant consonne ou avant H aspiré :

- [il.yRl] (sans enchaînement) ;
- [i.yRl] (chute du [l]) ;
- [il.zyRl] (liaison fautive) ;
- [i.zyRl] (liaison fautive et chute du [l]).

La prononciation avec enchaînement ne pourrait être que celle de la troisième personne du singulier :

*il hurle* [il<sub>u</sub>yRl] (~ [il.yRl], [i.yRl]).

L'adverbe *hors* peut aussi perdre son trait (+H) de mot à H aspiré et l'on entendra alors un [t] de liaison dans *il est* [t] *hors jeu* ou dans *il est* [t] *hors de question...* Il est intéressant d'observer que certains des locuteurs produisant ces suites ne pratiquent souvent pas la liaison en [t] après la forme *est* : *il est ici* [ilɛisi]. On a sans doute affaire à un exemple d'hypercorrection avec la liaison en [t] dans *hors jeu*, *hors de question*.

De plus en plus nombreux sont les locuteurs éprouvant une certaine répugnance pour la liaison réputée obligatoire entre adjectif et nom, surtout au singulier. On a pu ainsi entendre sur France-Inter une jeune sociétaire de la Comédie française ne pas faire la liaison dans *un gros homme*, ne reculant pas devant l'hiatus.

Bien d'autres liaisons traditionnellement considérées comme obligatoires ne sont plus faites, y compris dans les médias ; on entendra ainsi, par exemple, *en un an* sans [n] de liaison entre *en* et *un*.

Par ailleurs, depuis longtemps existe en français une tendance à « protéger » de la liaison les mots accentués sur l'initiale, surtout quand il s'agit de noms propres. Cette tendance est de plus en plus forte, et dans le style médiatique on a pu entendre à plusieurs reprises, par exemple, une suite comme *les Alpes de Haute-Provence* sans liaison lors de la présentation de la météo : *les Alpes...* [lealp]. On peut bien entendu considérer que le mot *Alpes* a acquis le statut de mot à H aspiré (trait +H) pour le locuteur de cette suite, mais la question est de savoir pourquoi (schéma accentuel, nom propre).

Les mêmes types de locuteurs peuvent donc attribuer le trait +H à un mot qui n'est pas à H aspiré en français standard (*Alpes*), et inversement attribuer le trait -H à un mot qui est normalement à H aspiré dans le « bon usage » (*hurler, harceler*).

### Les fausses liaisons : aspects cognitifs

Les fausses liaisons sont monnaie courante chez les francophones, les principales étant les deux sortes de pataquès : les cuirs, comme le [t] dans *commun [t] accord*, et les velours comme le [z] dans *on ne sait [z] où*. On a aussi les mots qui sont à H aspiré en français standard, et qui sont régularisés : *les [z] haricots, en [n] Hollande, un [n] handicap, etc.*

Tous ces écarts par rapport à la norme standard révèlent que les consonnes de liaison ne reçoivent pas le même traitement cognitif que les consonnes fixes, et cela précisément parce que ce ne sont pas des consonnes fixes.

Un certain nombre de facteurs rendent étonnant le phénomène de la fausse liaison, le principal étant la relation entre la consonne de liaison et la morphologie, notamment la morphologie du genre dans le cas des adjectifs. Cette relation est dans la plupart des cas systématiques, sachant que les consonnes [d] et [s], la première étant une occlusive voisée et la seconde une sifflante non voisée<sup>22</sup>, ne peuvent avoir le statut de consonne de liaison. La conséquence est qu'un [d] de féminin est à mettre en relation avec un [t] de liaison, et qu'un [s] de féminin est à mettre en relation avec un [z] de liaison ; dans le cas de [n] ou de [R], la même consonne sert au féminin et pour la liaison et, bien entendu, un [t] et un [z] de féminin se retrouvent tels quels en liaison :

*petit* [pœti] ; *petite amie* [pœtitami] ; *petit ami* [pœtitami] ;

*gros* [gRo] ; *grosse amie* [gRosami] ; *gros ami* [gRozami]

*premier* [pRœmje] ; *première amie* [pRœmjeRami] ; *premier ami* [pRœmjeRami].

<sup>22</sup> On peut aussi avoir une chuintante non voisée au féminin correspondant à un [z] en liaison : *frais, fraîche, frais [z] et rose*.

Or le caractère systématique de la relation entre formes de féminin et consonnes de liaison n'empêche pas les fausses liaisons. Ainsi, le couple *commun, commune*, n'empêche pas le cuir dans *commun* [t] *accord*, les locuteurs introduisant un [t] de liaison malgré la forme féminine en [n].

De la même manière, la morphologie dérivationnelle n'empêche en rien les fausses liaisons, alors que la relation est souvent systématique entre consonnes fixes et consonnes de liaison, comme dans *commun, commune, communauté, commun accord*, etc. Finalement, lorsque la liaison est régulièrement correcte, ce qui est le cas de *petit ami*, par exemple, cette régularité est sans doute due à des facteurs autres que la mise en relation avec des faits de morphophonologie : fréquence, par exemple.

Plusieurs conséquences importantes découlent de ce constat, notamment sur le plan cognitif. La première est que les consonnes de liaison ne sont pas intériorisées de la même manière que les consonnes fixes, même lorsqu'on peut mettre en relation la consonne de liaison avec la consonne finale de forme féminine, par exemple, ou avec d'autres données analogues ; la seconde est que, dans la mesure où les locuteurs commettent des « erreurs », ou ne pratiquent pas une liaison attendue, la consonne de liaison ne fait pas partie de la représentation phonologique *stricto sensu* du mot de gauche ; la troisième est que la consonne de liaison est insérée en discours, dans la chaîne parlée.

Pratiquement tout le monde s'accordera à considérer les consonnes de liaison comme des consonnes latentes, mais il y a plusieurs manières de définir cette latence. Faire de la consonne de liaison une consonne flottante, qui ne sera actualisée que lorsque les diverses conditions seront satisfaites et lorsque cette actualisation rendra la structure prosodique optimale, ne résout rien, car cette théorie intègre de toutes façons la consonne de liaison à la représentation du mot de gauche. Mais si elle est intégrée à cette représentation, pourquoi les erreurs, et pourquoi certaines liaisons sont-elles optionnelles, et pourquoi les liaisons prétendument obligatoires n'ont-elles pas toujours lieu ? Que la consonne de liaison soit flottante, par opposition à une consonne finale fixe, fait peu de différence. La véritable différence est entre une consonne qui fait partie de la représentation d'un mot et une consonne qui n'en fait pas partie. Dans cet esprit, on peut avancer l'hypothèse que la consonne de liaison est en quelque sorte « régie » par le mot de gauche, sans faire partie de ce mot à un moment quelconque de la construction de l'énoncé. C'est cette hypothèse qui est défendue ici. De ce point de vue, peu importe le degré de « modernité » de la théorie, car le débat est le même, que l'on travaille dans un cadre classique et linéaire, ou dans un cadre moderne, avec des représentations non linéaires, multiplanaires ou volumétriques : ou bien la consonne de liaison fait partie de la représentation du mot de gauche, ou bien elle n'en fait pas partie.

Tous les faits militent en faveur de la seconde hypothèse : non seulement l'évidence externe<sup>23</sup>, c'est-à-dire les erreurs et déviations de toute sorte par rapport à la norme, mais aussi les faits structurels. En effet, en parler courant, si l'on exclut quelques cas artificiels comme la pratique de la

---

<sup>23</sup> Sur cette notion, voir par exemple Skousen 1975.



liaison anticipée<sup>24</sup>, il est clair que la consonne de liaison est toujours initiale de syllabe, ce qui entraîne qu'elle ne peut jamais être sentie comme appartenant à la partie finale du mot de gauche. Les timbres des voyelles précédant la consonne de liaison confirment en outre qu'à aucun moment la consonne de liaison n'est attachée au mot de gauche. Le paradoxe est alors que cette consonne, n'appartenant pas au mot de gauche, attachée au mot de droite, n'appartient pas pour autant à la représentation lexicale de celui-ci. Pire, c'est par celui des deux mots auquel elle appartient le moins sur le plan structural, celui de gauche, qu'elle est programmée. C'est cette situation complexe sur le plan cognitif qui la rend fragile.

### Du français au créole

Voyons à présent la manière dont le créole réunionnais a interprété les consonnes de liaison du français, lors de sa genèse<sup>25</sup>. Pour comprendre la suite, il faut mettre en relation liaison et élision de l'article défini. Le point commun à ces deux processus est en effet, de manière intéressante, la création d'une structure dans laquelle on a une consonne encadrée par deux frontières de mot :

*tu vois l'ami* [ty#vwa#l#ami] ; *tu vois les amis* [ty#vwa#le#z#ami]

On se retrouve ainsi avec des suites du type [l#ami] (*l'ami*), [n#ami] (cf. *un ami*), [z#ami] (cf. *les amis*). Les consonnes de liaison les plus fréquentes sont, on le sait, [z], [t] et [n], mais dans le processus de créolisation qui nous intéresse ici, seules les consonnes [l], [n] et [z] sont concernées. La raison en est simple, et elle est de nature grammaticale : les consonnes [l] et [n] sont à mettre en relation avec les articles, le défini *le* et l'indéfini *un*, qui entraînent des suites comme [l#ami], [n#ami] ; quant à la consonne [z], c'est le seul marqueur de pluriel régulier en français. Ce sont donc uniquement les articles et l'indice de la pluralisation qui sont impliqués.

Une fois cela établi, on voit que les éléments en question, [l], [n] et [z], n'ont aucune autonomie et sont forcément en position initiale de syllabe (attaque), et sont par conséquent sentis comme des initiales de mot. Mais il y a pour de telles consonnes plusieurs manières d'être initiales de mot : elles peuvent l'être uniquement en discours, en étant programmées par le mot de gauche, comme en français standard, et elles peuvent aussi le devenir dès le niveau lexical, en faisant partie à ce stade de la représentation phonémique du mot, plus précisément du mot de droite dans les cas de liaison. Une telle restructuration entraîne que les consonnes [l], [n] et [z], ne sont plus senties ni comme article, ni comme consonnes de liaison : ce sont tout simplement des initiales de mot ordinaires<sup>26</sup>.

Mais il y a plus. Ce sont les noms qui se retrouvent le plus fréquemment précédés de l'une de ces consonnes, ou plus exactement qui se retrouvent avec une telle attaque pour leur première syllabe. La conséquence est que les noms sont soit directement à initiale consonantique, comme *table*, *bois*, etc., soit à initiale vocalique, mais constamment combinés avec l'une des consonnes [l], [n] et [z], pour des

<sup>24</sup> Ce type de liaison est appelé « liaison sans enchaînement » par Encrevé 1988.

<sup>25</sup> Sur la genèse du créole réunionnais, on peut consulter Chaudenson 2003, 2010.

<sup>26</sup> Voir Morin 2003.

raisons de fréquence dans le discours. Pour *enfant*, on aura ainsi soit *l'enfant*, soit *un enfant*, soit *les enfants*, beaucoup plus fréquemment que le simple *enfant*.

Le plus intéressant est que le créole réunionnais est allé jusqu'à en inférer une contrainte phonotactique réservée aux noms, et stipulant qu'un nom doit être à initiale consonantique. Les exceptions sont rares, et peuvent venir de noms à H aspiré, comme *hâche* > *as*, ou de mots étrangers comme *anin* (mot tamoul signifiant frère aîné). En dehors des rares exceptions, les noms dont la source est un nom français à initiale vocalique sont nécessairement restructurés, avec un [l], un [n] ou un [z] initial. Notons que ce [z] cesse d'avoir une valeur d'indice de pluriel. Voici quelques exemples :

*zanim* ("animal"), *légliz* ("église"), *lopérasyon* ("opération"), *loraz* ("orage") *lord* ("ordre"), *lotèl* ("hôtel"), *nafèr* ("affaire"), *zafèr* (*id.*), *zalmèt* ("allumette"), *zanana* ("ananas"), *zanfàn* ("enfant"), *zanz* ("ange"), *zaran fimé* ("hareng saur"), *zано* ("boucle"), *zanglé* ("anglais"), *zalman* ("allemand"), etc.

De ces trois consonnes initiales, [n] est la moins fréquente, très loin derrière [z] et [l]. La consonne [z] semble très productive, notamment lorsque l'on demande à un locuteur comment il dirait *allemand* ou *anglais* en créole, par exemple. Cette règle exigeant une consonne initiale, et insérant en cas de nécessité un [l] ou un [z], s'applique à la sortie de la règle de prosthèse insérant un [e] initial pour des raisons phonotactiques également. À partir de *stylo*, on obtient ainsi *lèstilo* :

*stylo* > \**èstilo* > *lèstilo* ([sti.lo] > [s.ti.lo] > [ɛs.ti.lo] > [lɛs.ti.lo]).

L'attaque [st] étant illicite, la prosthèse a lieu, mais elle crée elle-même une séquence illicite, puisque le nom est à présent à initiale vocalique ; l'insertion du [l] règle le problème.

L'évolution du français au créole ne constitue à mon avis que l'accentuation d'un processus caractéristique du français populaire ou du français avancé. Des formes comme *zanim* ne sont guère plus originales que *z'yeux*, qui est de loin la réponse la plus fréquente que donnent les francophones à la question : « Quel est le pluriel de *œil* ? » On songera aussi au dérivé *zyeuter*, bien évidemment. On ne sera pas étonné qu'en créole réunionnais *œil* se dise *zyé* et que *œuf* se dise *zèf*.

## Conclusion

La liaison est complexe à la fois sur le plan structural et sur le plan cognitif : dans une suite ....#C#...., dans laquelle C est la consonne de liaison, placée au milieu de deux mots, celle-ci est programmée par le mot de gauche, mais cette programmation ne signifie pas pour autant qu'elle fait partie de la représentation proprement phonémique du mot en question. Alors qu'elle est programmée par le mot de gauche, sans en faire partie, elle est attachée au mot de droite, en en faisant partie sur le plan prosodique (syllabique), mais pas au niveau morpholexical. Cette situation ne peut qu'être instable.

Sur le terrain réunionnais, le créole est allé jusqu'au bout, et s'est pratiquement débarrassé de ce problème de la liaison. Mais en français nous sommes loin d'en avoir terminé avec la liaison. Comme celle-ci est l'un des problèmes préférés des spécialistes de phonologie française, prions le Dieu des

linguistes pour qu'il aide la liaison à se maintenir dans cette langue, dans toute sa complexité, en laissant des zones d'ombre restant à explorer.

#### RÉFÉRENCES

- Chaudenson, R. (2003), *La créolisation : théorie, applications, implications*. Paris : L'Harmattan.
- Chaudenson, R. (2010), *La genèse des créoles de l'océan Indien*. Paris : L'Harmattan.
- Clements, G. N. & S. J. Keyser (1983), *CV Phonology: a Generative Theory of the Syllable*, Cambridge, MA: MIT Press.
- Côté, M.-H. (2005), « Le statut lexical des consonnes de liaison », *Langages*, vol. 39, N°158, p. 66-78.
- Davis, J. L. (2000), *French liaison : a case study of the syntax-phonology interface*, Thèse de doctorat, University of Indiana, Bloomington.
- Delattre, P. (1940), « Le mot est-il une entité phonétique en français », *Français moderne*, N°8, p. 47-57.
- Dell, F. (1985), *Les règles et les sons*, Paris : Hermann.
- Durand, J. (1986, ed.), *Dependency and Non-Linear Phonology*, London / Sydney / Dover, New Hampshire: Croom Helm.
- Durand, J. (1986), « French liaison, floating segments and other matters in a dependency framework », in Durand (1996, ed.), p. 161-201.
- Durand, J. (1990), *Generative and Non-Linear Phonology*, London / New York: Longman.
- Durand, J. & M-A. Hintze (1995, eds.) *French phonology: morae, syllables, words*, *Lingua* 95.
- Encrevé, P. (1988), *La liaison avec et sans enchaînement*, Paris : Seuil.
- Klausenburger, J. (1978), « Liaison : the case for epenthesis », *Studies in French Linguistics*, 1-2:1-20.
- Ledegen, G. (2000), *Le bon français. Les étudiants et la norme linguistique*, Paris : L'Harmattan.
- Léon, P.R. (1992), *Phonétisme et prononciation du français*, Paris : Nathan.
- Morin, Y. Ch. (2003), « Remarks on prenominal liaison consonants in French », in S. Ploch (2003, ed.), p. 385–400.
- Neveu, F. (2004), *Dictionnaire des sciences du langage*, Paris : Armand Colin.
- Ploch, S. (2003, ed.), *Living on the Edge – 28 Papers in Honour of Jonathan Kaye*, Berlin / New York: Mouton de Gruyter.
- Schane, S. (1968), *French Phonology and Morphology*, Cambridge MA: MIT Press.
- Skousen, R. (1975), *Substantive Evidence in Phonology*, The Hague / Paris : Mouton.
- Tranel, B. (1981), *Concreteness in Generative Phonology : Evidence from French*, Berkeley, CA: University of California Press.
- Tranel B., (1987), *The Sounds of French, An Introduction*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Tranel, B. (1995), "French Final Consonants and Nonlinear Phonology", in J. Durand & M-A. Hintze (eds.) p. 131-167.
- Zwanenburg, W., G.R.E. Ouweneel, W.J.M. Levelt (1977), « La frontière du mot en français », *Studies in Language*, 1:2, p. 209-221.

